



RAPPORT DE LA MISSION DE SUIVI ET CONTROLE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DES ACTIVITES DE LA SOCIETE KINCONGO NATURE CARBON COMPANY (KNCC SAS) DANS LE SECTEUR DE LOMAKO, TERRITOIRE DE BEFALE, PROVINCE DE LA TSHUAPA EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO.

Monsieur MPIANA BULULU Thomas Pierre
Chef de Cellule Adjoint/Chef de Mission

Monsieur KADIAMBI BAKADI Gaston Papy
Expert/Évaluateur

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
LISTE DES TABLEAUX	3
LISTE DES PHOTOS	3
RESUME EXECUTIF	4
I. INTRODUCTION	5
I.1. Contexte et Justification	5
I.2. Objet de la Mission	5
I.3. Composition de l'Equipe de la Mission	6
I.4. Approche Méthodologique	6
I.5. Résultat attendus (Livrables)	7
II. DEROULEMENT DE LA MISSION	8
II.1. Du Déplacement d'Experts commis vers le Site	7
II.2. De l'Analyse documentaire	7
II.3. Présentation de civilité aux autorités de la Province de la TSHUAPA.....	8
II.4. Tenue de la Réunion technique préparatoire de départ pour BAULU.....	10
III. ANALYSE GLOBALE DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES ENVIRONNEMENTALES.....	12
IV. RECOMMANDATIONS	13
V. CONCLUSION	14
VI. ANNEXES	15

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Composition de l'Équipe d'Experts de l'ACE	6
Tableau 2 : Composition de l'Équipe de KINCONGO NATURE CARBON COMPANY SAS (KNCC)/BAULU	6
Tableau 3 : Approche méthodologique.....	6

LISTE DES PHOTOS

Photos 1 & 2 : Départ de l'équipe de mission à BOENDE dans la Province de la TSHUAPA	8
Photos 3 & 4 : Présentation de civilité à la Mairie de la Ville de BOENDE.....	9
Photos 5 & 6 : Présentation de civilité au Ministre de l'Environnement et le Gouverneur de la Province de la TSHUAPA.....	9
Photos 7 & 8 : Réunion technique préparatoire entre l'équipe de mission et agent KNCC à BOENDE	10
Photos 9 & 10 : Départ de l'équipe de mission à BAULU accompagné par les agents KNCC.....	11
Photos 11 & 12 : Départ de BAULU sur la rivière TSHUAPA et MARINGA par pirogue	11
Photos 13 & 14 : Réunion technique préparatoire entre l'équipe de mission et agent KNCC à BAULU	12

RESUME EXECUTIF

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de l'appui du Projet d'Appui à l'Atteinte des Jalons (PAAJ) accompagne l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) dans l'exercice de ses missions régaliennes de prévention, de contrôle et de suivi environnemental des projets de développement. Cet accompagnement s'inscrit dans le respect de la Loi n°11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement telle que modifiée et complétée par l'Ordonnance-Loi n°023/007 du 23 mars 2023, du Décret n°14/019 du 02 août 2014 fixant les règles de fonctionnement des mécanismes procéduraux de la protection de l'environnement ainsi que des textes réglementaires régissant les Études d'Impact Environnemental et Social (EIES).

Grâce à l'appui technique, institutionnel et opérationnel du PAAJ, l'ACE renforce ses capacités de surveillance, de contrôle de conformité environnementale et de suivi des engagements environnementaux et sociaux des promoteurs de projets sur l'ensemble du territoire national. Cette collaboration contribue également à l'amélioration de l'application de la réglementation environnementale, à la promotion de la transparence dans la gestion des ressources naturelles et à la consolidation des mécanismes de protection de l'environnement au bénéfice des populations congolaises.

En date du 15 au 22 Juillet 2026, l'ACE a diligenté une Equipe de 2 experts pour assurer le Suivi et Contrôle Environnemental et Social des activités de la Société KINCONGO NATURE CARBON COMPANY (KNCC SAS) dans le Secteur de LOMAKO, Territoire de BEFALE, Province de la TSHUAPA en République Démocratique du Congo et s'assurer de la mise en œuvre des mesures prescrites dans son Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) contenues dans l'Etude d'Impact Environnemental et Social approuvée par l'ACE.

Pour ce faire, l'ACE s'est fait accompagner par le Chef de Site base vie conformément à la procédure administrative établie afin de veiller à la prise en compte de la protection de l'Environnement et le bien-être de la population de la Province de la TSHUAPA.

I. INTRODUCTION

I.1. Contexte et Justification

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de l'appui du Projet d'Appui à l'Atteinte des Jalons (PAAJ) accompagne l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) dans l'exercice de ses missions régaliennes de prévention, de contrôle et de suivi environnemental des projets de développement. Cet accompagnement s'inscrit dans le respect de la Loi n°11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement telle que modifiée et complétée par l'Ordonnance-Loi n°023/007 du 23 mars 2023, du Décret n°14/019 du 02 août 2014 fixant les règles de fonctionnement des mécanismes procéduraux de la protection de l'environnement ainsi que des textes réglementaires régissant les Études d'Impact Environnemental et Social (EIES).

Grâce à l'appui technique, institutionnel et opérationnel du PAAJ, l'ACE renforce ses capacités de surveillance, de contrôle de conformité environnementale et de suivi des engagements environnementaux et sociaux des promoteurs de projets sur l'ensemble du territoire national. Cette collaboration contribue également à l'amélioration de l'application de la réglementation environnementale, à la promotion de la transparence dans la gestion des ressources naturelles et à la consolidation des mécanismes de protection de l'environnement au bénéfice des populations congolaises.

Ainsi, considérant la place qu'occupe l'activité 7.1.3 dans la PTBA 2025 et 2026 de ACE avec PAAJ, relative au suivi et contrôle environnemental des PGES des études environnementales et sociales en tant que l'un des jalons prioritaires pour la task force ACE, l'idéal serait de programmer cette activité ensemble avec la contre vérification des données de terrain pour renforcer les missions de contrôle de l'ACE.

En date du 15 au 22 Juillet 2026, l'ACE a diligenté une Equipe de 2 experts pour assurer le Suivi et Contrôle Environnemental et Social des activités de la Société KINCONGO NATURE CARBON COMPANY (KNCC SAS) dans le Secteur de LOMAKO, Territoire de BEFALE, Province de la TSHUAPA en République Démocratique du Congo et s'assurer de la mise en œuvre des mesures prescrites dans son Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) contenues dans l'Etude d'Impact Environnemental et Social approuvée par l'ACE.

Cette mission est organisée dans la Province forestière pour assurer le suivi environnemental et la contre vérification de données de terrain en rapport avec les normes environnementales en relation avec le processus REDD+.

Pour ce faire, l'ACE s'est fait accompagner par le le Directeur du site Monsieur AMURI RAMAZANI conformément à la procédure administrative établie afin de veiller à la prise en compte de la protection de l'Environnement et le bien-être de la population de la Province de la TSHUAPA.

I.2. Objet de la Mission

La mission assignée aux experts dépêchés sur terrain, a consisté en la vérification de la mise en œuvre des mesures proposées dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale contenu dans l'Etude d'Impact Environnemental et Social réalisée par le cabinet « Environnement Office Congo », en sigle EOC et validée par l'ACE conformément à sa mission régalienne.

I.3. Composition de l'Equipe de la Mission

L'équipe d'Experts désignée pour cette mission était constituée de personnes dont les noms et fonctions sont repris dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Composition de l'Équipe d'Experts de l'ACE

N°	Noms	Fonction	Affectation
01	Monsieur MPIANA BULULU Thomas Pierre	Chef de Cellule Adjoint	ACE/DG
02	Monsieur KADIAMBI BAKADI Gaston Papy	Expert/Évaluateur	ACE/DG

Il s'ajoute de celle-ci l'équipe de la Société KINCONGO NATURE CARBON COMPANY SAS (KNCC), composée des personnes dont les noms et fonctions suivent :

Tableau 2 : Composition de l'Équipe de KINCONGO NATURE CARBON COMPANY SAS (KNCC)/BAULU

N°	Noms	Fonction	Affectation
01	Monsieur Dadier ZOLA	Directeur Chef de site Adjoint	KNCC/BAULU
02	Monsieur AMURI RAMAZANI	Directeur du site	KNCC/BAULU

I.4. Approche Méthodologique

En vue d'atteindre les objectifs les assignés, les Experts dépêchés se sont proposé une approche méthodologique s'articulant en deux principales étapes suivantes :

Tableau 3. Approche méthodologique

N°	Etape	Consistance
Jour 1	Préparation du voyage	<ul style="list-style-type: none"> ✓ de la Ville Province de Kinshasa pour la Ville de BOENDE dans la Province de la TSHUAPA via Aéroport International de NDJILI avec la Compagnie d'aviation GOMAIR ; ✓ Prise de connaissance du terrain et installation de l'équipe en mission ;
Jour 2	Arrivé sur le terrain (A BOENDE/TSHUAPA)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Présentation des civilités aux Autorités de la place</u> <ul style="list-style-type: none"> • Hôtel de Ville de BOENDE • Coordination Provinciale de l'Environnement • Ministère Provincial de l'Environnement et Développement Durable • Gouvernorat Provincial de la Province de la TSHUAPA
Jour 3	Préparation de voyage vers BAULU	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Tenue de la réunion avec l'agent de KNCC ✓ Achat des matériels pour le voyage ✓ Réception des tenns de voyage ✓ Préparation de voyage ✓ la descente de l'équipe de mission à BAULU ;

Jour 4	Arrivé dans le site (base vie de la Société KNCC)	✓ <u>Prise en contact avec les agents de KNCC/BAULU</u> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation de l'équipe permanente du site • Etude du milieu • Préparation de la mission
Jour 5		✓ Une réunion d'information tenue entre les missionnaires ACE et le Directeur du site (base vie du projet) ; ✓ La consultation de l'Etude d'Impact Environnemental et Social du Projet Concession Forestière de Conservation n°001/24 - BAULU, Secteur de LOMAKO, Territoire de BEFALE, Province de la TSHUAPA pour la Société KIN CONGO NATURE CARBONE COMPANY SAS « KNCC SAS » ; ✓ Séances d'information avec les autorités politico-administratives de la place ; ✓ Visite du site (base vie) et entretien avec les travailleurs et la population riveraine.
Jour 6	Retour de l'équipe dans la Ville de BOENDE	✓ Retour de la Ville de BOENDE ✓ Prise en contact avec les Autorités KNCC de Kinshasa pour le préparatif de retour des missionnaires
Jour 7	Retour à Kinshasa	Fin de la Mission

I.5. Résultat attendus (Livrables)

Les résultats attendus dans le cadre de cette mission sont :

- Le rapport constatant l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales contenues dans le PGES de l'étude réalisée sur le projet par le bureau d'études "Environnement Office Congo Sarl", EOC en sigle ;
- Respect des Obligations Environnementales et Sociales au profit de la Société KNCC SAS
- Vérification de respect de la convention spécifique de collaboration relative à la mise en œuvre du contrat de concession de conservation n°001/24, conclue entre la Société KNCC en qualité de concessionnaire et communauté locale du groupement de BOYEKA ;
- Vérification de respect de la convention spécifique de collaboration relative à la mise en œuvre du contrat de concession de conservation n°001/24, conclue entre la Société KNCC en qualité de concessionnaire et communauté locale du groupement de LOMA ;
- Vérification de respect de la convention spécifique de collaboration relative à la mise en œuvre du contrat de concession de conservation n°001/24, conclue entre la Société KNCC en qualité de concessionnaire et communauté locale du groupement de SONGOBOYO.

À l'issue de l'évaluation sur le terrain, il ressort que l'ensemble des volets techniques, environnementaux et sociaux ont été rigoureusement développés et que la **Société KNCC SAS** s'est pleinement conformée à ses obligations contractuelles et réglementaires relatives au projet de conservation de la nature de BAULU.

Les livrables attendus de cette mission sont les suivants :

Deux rapports distincts : un rapport suivi environnemental et un rapport de contre vérification. Pour l'ensemble de ce rapport les livrables complémentaires sont les Liste de présence des personnes techniques rencontrées ainsi que les photos de terrain.

II. DEROULEMENT DE LA MISSION

En lien avec le tout précédent point sur l'approche méthodologique adoptée, le déroulement de la mission a été rendu possible par :

II.1. Le Déplacement d'Experts commis vers le Site

En date du 15 Juillet 2026 dans la matinée les Experts de l'ACE ont effectué un déplacement de la Ville Province de Kinshasa pour aller dans la Ville de BOENDE dans la Province de la TSHUAPA, via aéroport de NDJILI avec la compagnie d'Aviation GOMAIR. Après deux (2) heures piles passées dans l'Avion, l'équipe des Experts de l'ACE est arrivée saine et soignée dans la Ville de BOENDE pour préparer le voyage de rejoindre le site des installations de la base vie de la Société KNCC pour s'enquérir de la situation.



Photo 1&2 : Départ de l'équipe de mission à BOENDE dans la Province de la TSHUAPA

II.2. L'Analyse documentaire

Les deux documents ayant servi de repère utilisé comme outil de travail n'était rien d'autres que le Terme des références ainsi que l'Etude d'Impact Environnemental et Social et Plan de Gestion Environnementale et Sociale du projet dont il est question, une analyse exploratoire a été effectuée aux fins de soutenir les indicateurs de suivi en fonction des coins à visiter

II.3. Présentation de civilité aux Autorités de la Province de la TSHUAPA

Pendant un bref séjour (escale) dans la Ville de BOENDE, l'équipe de mission s'est approché des Bureaux des Autorités Administratives de la Province pour présenter leurs civilités. Il sied de signaler que cette visite était planifiée de la manière suivante :

- ✓ Visite de la Mairie de la Ville de BOENDE
- ✓ Visite de la Coordination Provinciale de l'Environnement de la Ville de BOENDE
- ✓ Visite du Ministère Provincial de l'Environnement et Développement Durable
- ✓ Visite du Gouverneur de la Province de la TSHUAPA.



Photos 3 & 4 : Présentation de civilité à la Mairie de la Ville de BOENDE



Photos 5 & 6 : Présentation de civilité au Ministre de l'Environnement et le Gouverneur de la Province de la TSHUAPA

Cette rencontre technique d'ouverture avait pour objet de présenter nos civilités et informer de pourquoi notre présence dans cette Province, et aussi avoir une idée de l'état de la route BOENDE - BAULU pour tracer les stratégies de notre départ dans cette distance de 184 Km.

Cette rencontre a permis de faire un tour d'horizon sur les différents indicateurs nécessaires et des zones de vérification ayant servi de guide pour les experts de l'ACE. Elle s'est articulé sur :

- ✓ La présentation de l'équipe commise pour la dite mission
- ✓ La prise de parole du Chef de Mission de l'ACE afin de présenter l'objectif dudit suivi, qui vise à vérifier la mise en œuvre des mesures proposées dans le PGES, juger l'efficacité desdites mesures et en proposer d'autres si c'est nécessaire ;
- ✓ La convenance des zones à visiter in situ ;
- ✓ L'établissement de la logistique en rapport avec la descente sur terrain ;
- ✓ La planification des itinéraires dans l'enceinte du site ;

Dans leurs interventions respectives, le Coordinateur, le Ministre provincial de l'Environnement ainsi que le Vice-Gouverneur de la Province de la TSHUAPA ont exprimé leur profonde gratitude envers le Président de la République Démocratique du Congo et le Directeur Général de l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE), Monsieur LAMA

ONYANGUNGA Delphin, pour leur attention constante et leurs initiatives bienveillantes en faveur des populations locales.

Par ailleurs, un hommage particulier a été rendu au Directeur Général de l'ACE pour la réactivité démontrée à travers le déploiement sur le terrain d'une mission d'experts chargés d'assurer le suivi rigoureux du « Projet BAULU ». Cette intervention institutionnelle répond directement aux vives inquiétudes exprimées tant par les populations riveraines que par les autorités coutumières locales face au déroulement dudit projet.

Enfin, les autorités provinciales ont tenu à saluer la qualité remarquable du travail accompli par les missionnaires de l'ACE. Leurs observations et leurs orientations stratégiques apportent un éclairage précieux pour prévenir durablement d'éventuels conflits coutumiers et garantir un climat sociétal apaisé, jetant ainsi les bases d'un accompagnement pérenne qui ne saurait se limiter à une action ponctuelle.

II.4. La Tenue de la Réunion Technique préparatoire de départ pour BAULU

En date du vendredi 17 juillet 2026, il s'est tenu une réunion consacrée à la préparation de la descente sur le terrain de l'équipe de mission vers le site de **BAULU**, situé à **184 km de la ville de BOENDE**. Cette réunion a été organisée par la société **KNCC SAS**, représentée par Monsieur **Dadier ZOLA**, Directeur Chef de site Adjoint, qui assure la coordination du voyage des missionnaires. Au cours des échanges portant sur le transport, l'équipe de mission a sollicité la médiation de Monsieur **Dadier ZOLA** afin de négocier les moyens de transport nécessaires pour acheminer les agents et le matériel sur le site.



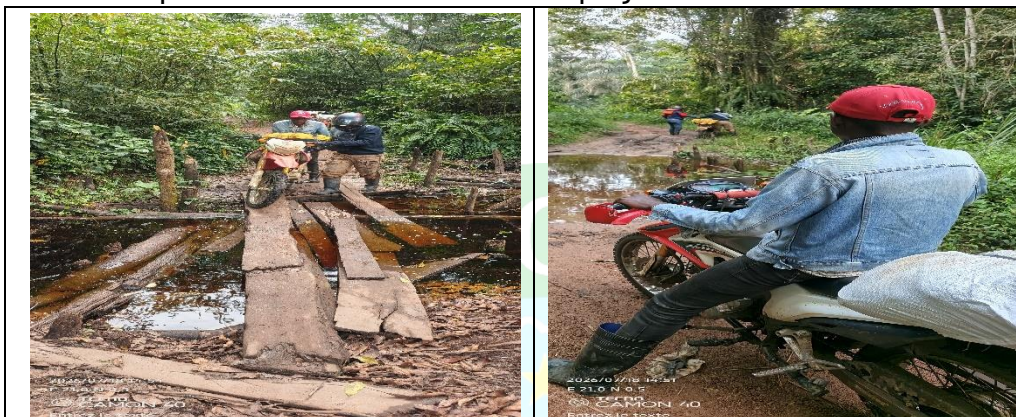
Photos 7 & 8 : Réunion technique préparatoire entre l'équipe de mission et agent KNCC à BOENDE

❖ Déroulement du trajet et difficultés rencontrées sur l'itinéraire BOENDE - BAULU

Le déplacement reliant la ville de BOENDE au site de BAULU s'est effectué dans des conditions particulièrement difficiles, marquées par plusieurs obstacles majeurs :

- ✓ **Mauvais état de la route et traversées des rivières** : L'axe routier de 184 km est en très mauvais état (pistes fortement détériorées, bourbiers et érosions), ce qui ralentit considérablement la progression. Le parcours est entrecoupé par la traversée de plusieurs villages ainsi que de cours d'eau/rivières. L'absence de ponts praticables a contraint l'équipe à embarquer les motos et les missionnaires à bord de pirogues artisanales. Chaque traversée fluviale exigeait un paiement préalable négocié pour faire traverser aussi bien les personnes que les engins.
- ✓ **Prolifération des barrières et tracasseries financières** : Tout au long du trajet, l'équipe a été confrontée à l'installation de multiples barrières et postes de contrôle érigés par divers agents.

Ces frais répétitifs ainsi que les négociations aux traversées des rivières ont entraîné des surcoûts financiers non négligeables et d'importants retards sur l'horaire d'arrivée prévu à BAULU. Qu'à cela ne tienne, l'équipe de KNCC SAS était vigilante pour que les missionnaires soient encadrés pour bien arriver dans le site du projet.



Photos 9 & 10 : Départ de l'équipe de mission à BAULU accompagné par les agents KNCC



Photos 11 & 12 : Départ de BAULU sur la rivière TSHUAPA et MARINGA par pirogue

L'équipe de mission a quitté par moto pour arriver dans le village de BAULU en traversant les rivières TSHUAPA et MARINGA accompagné par les agents de la Société KNCC. Très bien arrivé et bien accueilli par le Directeur du site Monsieur AMURI RAMAZANI.

❖ Déroulement de la mission à BAULU

Après l'arrivée de l'équipe de mission à BAULU et l'accueil très appréciable par le Directeur du site Monsieur AMURI RAMAZANI une réunion technique a été organisée la nuit par le Chef de mission. Cette réunion technique d'ouverture avait pour objet de créer un climat de bonne collaboration entre l'inspecté (KNCC SAS) et l'équipe de Suivi de l'ACE en vue de faciliter le déroulement dudit suivi de la mise en œuvre des mesures in situ. Cette réunion a permis d'organiser à faire un tour d'horizon sur les différents indicateurs nécessaires et des zones de vérification conformément au terme de référence ayant servi de guide pour les experts de l'ACE. Elle a duré substantiellement ±50 minutes et a porté sur :

- la présentation de l'équipe commise pour la dite mission ;
- la prise de parole du Chef de Mission de l'ACE afin de présenter l'objectif dudit suivi, qui vise à vérifier la mise en œuvre des mesures proposées dans le PGES, juger l'efficacité desdites mesures et en proposer d'autres si c'est nécessaire ;

- la convenance des zones à visiter in situ ;
- l'établissement de la logistique en rapport avec la descente sur terrain ;
- la planification des itinéraires dans l'enceinte de la Concession ;



Photos 13 & 14 : Réunion technique préparatoire entre l'équipe de mission et agent KNCC à BAULU

III. ANALYSE GLOBALE DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES ENVIRONNEMENTALES

Après la ronde, l'équipe a constaté que les mesures d'atténuation contenues dans le PGES sont diversement appliquées. Car on note:

1. Mesures Appliquées à ± 90 % :

- Le port obligatoire des EPI ainsi que l'emploi des appareils à atmosphère explosif et équipements agréés ;
- Le respect des règles de sécurité relatives à l'exploitation, aux travaux et à la circulation ;
- L'installation des extincteurs et kits anti-incendie dans les différentes installations de la Société ;
- La mise en place d'un service astreinte pour des éventuels cas d'urgence, la restauration des travailleurs à travers un horaire de travail bien défini et la mise en place d'un plan d'urgence et de sécurité ;
- L'affichage des voies de sorties et installation des panneaux indiquant le point de rassemblement, la salubrité, la propreté dans les lieux de travail ainsi que les différentes consignes de sécurité ;
- La présence des installations sanitaires.

2. Mesures Non encore appliquées :

- Poser des plaques de signalisation aux abords des zones d'opérations et le long des voies d'accès fluviales ou terrestres pour prévenir les accidents avec les riverains ;
- Le rapport annuel de la surveillance environnementale par l'Expert en charge de l'environnement sur l'état du site ;
- La présence de l'Expert en santé-sécurité du travail.

IV. RECOMMANDATIONS

Il est formulé à l'endroit du Promoteur les recommandations prioritaires ci-après :

1. **Renforcement du cadre institutionnel et technique HSSE** : Procéder à l'embauche effective d'un Expert en Santé, Sécurité et Environnement (HSE) permanent sur le site et transmettre régulièrement à l'ACE les rapports annuels de surveillance environnementale.
2. **Sécurisation des voies d'accès et prévention des risques** : Finaliser la pose des plaques de signalisation et de sensibilisation le long des axes de circulation terrestres et des voies d'accès fluviales afin d'éviter tout risque d'accident avec les populations riveraines. ;
3. **Prévention des pollutions et gestion des équipements** : Assurer la maintenance rigoureuse et le calendrier d'entretien des équipements, des kits anti-pollution et anti incendie, tout en éliminant les gênes visuelles causées par les carcasses et débris métalliques hors d'usage.
4. **Pérennisation du climat social et sanitaire** : Poursuivre le dialogue communautaire structuré autour des bourses d'études et renforcer la sensibilisation continue des équipes contre les IST et le VIH/Sida.
5. **Païement effectif et apurement régulier des Frais de Suivi Environnemental et Social** : La société KNCC SAS doit procéder dans les meilleurs délais au paiement intégral des frais de suivi environnemental et social conformément aux dispositions de la Loi n° 11/009 (Art. 22) et de l'Arrêté Ministériel n° 022/CAB/MIN/EDD/2017.
6. **Institutionnalisation et pérennisations du Cadre de Concertation Communautaire** : Formaliser un mécanisme permanent de gestion des griefs et de suivi participatif réunissant les représentants de la société KNCC SAS, les autorités coutumières et les comités locaux des groupements BOYEKA, LOMA et SONGOBOYO pour garantir la transparence dans l'exécution des Conventions Spécifiques.
7. **Renforcement de la sécurité opérationnelle et de la couverture santé/sécurité du personnel** : Généraliser la dotation en Équipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés aux travaux en milieu forestier/fluvial, et mettre en place des protocoles d'urgence et d'évacuation sanitaire spécifiques aux zones isolées de la TSHUAPA.
8. **Mise en place d'un système de reporting environnemental trimestriel à l'attention de l'ACE** : Transmettre régulièrement (chaque trimestre) à la Direction Générale de l'ACE les rapports d'auto-surveillance environnementale et sociale, incluant les bilans d'exécution du PGES, les registres de suivi des impacts sur la biodiversité et l'état des appuis socio-éducatifs accordés aux populations riveraines.

L'Agence Congolaise de l'Environnement réaffirme son engagement à accompagner la société KNCC SAS dans la mise en œuvre intégrale de son PGES, garantissant ainsi la préservation durable de l'écosystème forestier de BAULU tout en contribuant à l'amélioration du bien-être des communautés locales.

V. CONCLUSION

La présente mission de suivi environnemental et social, conduite en conformité avec les dispositions légales réglementant la protection de l'environnement en République Démocratique du Congo et en exécution de l'Ordre de Mission n°

050/ACE/DG/LO/MK/2026, s'est assignée pour objectif d'évaluer in situ l'état d'avancement ainsi que l'efficacité des mesures de sauvegarde contenues dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du « Projet BAULU », opéré par la Société KIN CONGO NATURE CARBON COMPANY (KNCC SAS) dans la Province de la TSHUAPA.

Au terme des constatations de terrain, de l'analyse documentaire et des consultations publics menées auprès des autorités provinciales, coutumières et des populations riveraines, il ressort que la société KNCC SAS s'inscrit globalement dans une démarche constructive de conformité réglementaire et d'engagement sociétal. La matérialisation des Conventions Spécifiques de Collaboration relatives au Contrat de Concession de Conservation n° 001/24 avec les groupements de BOYEKA, LOMA et SONGOBOYO – matérialisée notamment par des appuis concrets au secteur éducatif – démontre une volonté d'assurer une gestion participative et apaisée de la concession.

Sur le plan opérationnel et de la sécurité des agents, l'application effective de la majorité des mesures d'atténuation prescrites (port des EPI, dispositifs de sécurité fluviale, signalétique et salubrité) atteste d'un effort réel de prise en compte des risques.

Toutefois, l'atteinte d'une performance environnementale et sociale optimale exige de la société KNCC SAS la levée rapide des réserves et insuffisances relevées par l'équipe d'évaluation. Afin d'assurer la durabilité des impacts positifs du projet et de garantir un alignement strict avec le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale validé par l'ACE.

Fait à Kinshasa, le 26/07/2026

Pour l'Agence Congolaise de l'Environnement

Mr KADIAMBI BAKADI Gaston Papy
Expert/Evaluateur

Mr. MPIANA BULULU Thomas Pierre
Chef de Cellule Adjoint/Chef de Mission

VI. ANNEXES


Le Directeur Général

ORDRE DE MISSION COLLECTIF N° 050/ACE/DG/LO/MK/2026

Les personnes dont les noms, post-noms, prénoms et fonctions suivent sont désignées pour effectuer une mission officielle dans la Société Kin Congo Nature Carbone Company (KNCC) à Baulu, dans la Province de Tshuapa.

Il s'agit de :

1. MPIANA BULULU Thomas	: Chef de Service Adjoint ;
2. KADIAMBI BAKADI Gaston	: Evalueur.

BUT DE LA MISSION

- Vérifier l'évolution de l'état de l'environnement ainsi que l'efficacité des mesures de prévention, d'atténuation, compensation et des autres dispositions préconisées ;
- Recommander des nouvelles mesures en cas de gap observé ;
- Recueillir les données de terrain et les confronter avec les normes environnementales du secteur.

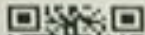
<u>LIEU DE LA MISSION</u>	: Baulu, Province de Tshuapa.
<u>DUREE DE MISSION</u>	: 7 (sept) jours.
<u>DATE DE DEPART</u>	: Open
<u>DATE DE RETOUR</u>	: Open
<u>MOYEN DE TRANSPORT</u>	: Avion
<u>FRAIS DE MISSION</u>	: A charge de FONAREDD

Les Autorités tant Civiles, Militaires que de la Police Nationale Congolaise sont priées d'apporter assistance aux intéressées dans l'accomplissement de leur mission.

Fait à Kinshasa, le 08 JUL 2026

LAMA ONYANGUNGA

08.07.2026

 4^{ème} Etage 2895 Boulevard du Palais de la Nation Commune de la Gombe 

Reçu de l'Administration
à l'usage
Bureau REUNION
1996

KNCC
KINCONGO NATURE CARBON COMPANY
CO/KNG/RLCM/22 H 03365
16 Nul. 01 W0005 N17186A N° Impôt: 82234014C
Immeuble Infiniti Center, 17 Av. Pierre Mulele
Kinshasa, RDC. Tél. +243 827 004 754
KNCC, Secrétariat Général Bureaux 110

22 JUL 2026

15 JUL 2026

PROVINCE DE LA KINSHASA
CABINET DU SOUS-PRÉFET
ENTRÉE LE 17/07/2026
SORTIE LE 17/07/2026

26/7/2026

Vu en l'honneur de
Bouba

VISA DGM
PORT PUBLIC / BOENDE
CENTRE LE 17/07/2026
SORTIE LE 17/07/2026

COPIE BOLOBO ISIRIKA
BLO
5619/1620/2026

Reçu le 18/07/2026
Sec. V. H.

Vu d'Arrivée à Baulu le 16.07/2026
Départ vers 17h30

C.A. Baulu Compoli-EMPIRE

Vu de part de Qui Retour
le 19.7.2026 A partir 8h

Compoli-EMPIRE

Vu au service de Baulu
F. KEMBO
VISA DGM
PORT PUBLIC / BOENDE
CENTRE LE 18/07/2026
SORTIE LE 18/07/2026

COPIE BOLOBO ISIRIKA
BLO
5619/1620/2026



AIR

A Monsieur le Directeur Général ai de
l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE)
à Kinshasa/Gombe

N/réf. : 012 /KNCC/ACE/CMBU/2025

Objet : Dépôt pour validation de l'EIES du Projet Baulu, Concession Forestière de
Conservation N°001/24, Province de la Tshuapa

Monsieur le Directeur Général ai,

Nous venons par la présente saisir votre autorité et compétence pour ce dont l'objet est mieux
repris en exergue

Conformément aux Termes de Références (TdRs) de notre Projet Baulu situé dans le Secteur
de Lomako, Territoire de Befale, Province de la Tshuapa, nous avons ainsi l'honneur de vous
transmettre pour validation l'EIES dudit Projet. Vous trouverez en annexe de la présente :

- Cinq (5) exemplaires papiers du document intitulé « Etude d'Impact Environnemental et
Social du Projet Baulu, Concession Forestière de Conservation N°001/24-Baulu, Secteur
de Lomako, Territoire de Befale, Province de la Tshuapa, pour la société KinCongo Nature
Carbon Company SAS, KNCC SAS » ;
- Une clé USB contenant ledit document en version numérique

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Général ai, à l'expression de
notre considération distinguée

Fait à Kinshasa, le 14 juillet 2025

Jean-Gaël JOUGET

Responsable Délégué KNCC

P. H. Olivier
Chargé de Suivi des Projets
KNCC



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Ministère de l'Environnement
et Développement Durable

KINCONGO NATURE CARBONE COMPANY SAS
« KNCC SAS »




ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU PROJET BAULU
CONCESSION FORESTIERE DE CONSERVATION N°001/24 - BAULU
SECTEUR DE LOMAKO, TERRITOIRE DE BEFALE, PROVINCE DE LA TSHUAPA
POUR LA SOCIETE KINCONGO NATURE CARBONE COMPANY SAS, « KNCC SAS »

Version finale

Mai 2025

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
Agence Congolaise de l'Environnement

ACE
Etablissement Public
« Prévenir et Atténuer les Risques Environnementaux et Sociaux pour un développement durable »
N°IMPOT 318000019

Kinshasa, le 16 JUL 2025

NOTE DE DEBIT N°317 /EIES/ 2025

Texte de référence : Arrêté Ministériel n°022/CAB/MIN/EDD/AN/2017 du 06/09/2017

CLIENT : KIN CONGO NATURE CARBONE COMPANY « KNCC SAS »

ADRESSE : 17 AV. PIERRE MOULLE C/GOMBE RCON/CD/VNG/RCON/22 R-01365 MF / A2214014C

CONCERNE : FRAIS DE VALIDATION DE L' EIES DU PROJET BAULU , CONCESSION FORESTIERE DE CONSERVATION N° 001/24 BAULU
SECTEUR DE LOMAKO , TERRITOIRE DE BEFALE DANS LA PROVINCE DE LA TSHUAPA EN RDC.

FRAIS A PAYER : USD 8 000,00

TVA (16 %) : USD 1 280,00

TOTAL A PAYER : USD 9 280,00 : DOLLARS AMERICAINS NEUF MILLE DEUX-CENT QUATRE-VINGT.

PAYABLE ENDEANS 5 JOURS FRANK

Numéros de comptes de l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE)

RAWBANK	: USD 08100-08101-008000000000-66	Code SWIFT	: RAWBCKD
EQUITY	: USD 00018-0000-23200000246882	Code SWIFT	: PRICBCKU
EQUITY	: CDF 00018-0000-23200000246888	Code SWIFT	:
TMB	: USD 00017-11000-80063570001-28	Code SWIFT	: TRMSCD3L
TMB	: CDF 00017-11000-80063570100-32	Code SWIFT	:

Joséphine MUANAFIOTI BAKOE
Directeur Financier

Ir. Jean Claude EMENE ELENGA
Directeur Général

+243 85 10 22 222
www.acedrc.cd
dgace@acedrc.c

Place royal, immeuble Arwini, 5^{ème} niveau, Allée 1 croisement des
avenues Kalume et Lubelu Kinshasa Gombe, RDC

Ray 8/12/2020

BORDEREAU DE VERSEMENT DE VIRE DEPLACÉ TIENS N° 111979

Client: AGENCE CONGOLAISE DE L'ENVIRONNEMENT

Opération: (La 17 Juin 2008 à 11:00:13)

Agence: RIVIERE HOTEL DE VILLE Code opération: 01

Devise: DOLLAR AMERICAIN Date: 17/06/2008

Compte: 0000000000 - 00

Destinataire: VANDER LA DINA VELCITE

Remonté vers: 000000

Ref: PTT N° 001 001 001 001

Remonté: 0000000000

Montage	Valeur	Montage	Valeur	Montage	Valeur
000000	100.00	000000	100.00	000000	100.00
000000	100.00	000000	100.00	000000	100.00
000000	100.00	000000	100.00	000000	100.00

Opération effectuée

Client: 

raybank

Remonté vers: 0000000000 - 00

USD 100 : cent mille deux cent quatre vingt USD

En date du valeur de 18/07/2020

Cette opération est soumise à l'approbation de l'Agence Congolaise de l'Environnement

Agence Congolaise de l'Environnement

18.07.2020

AGENCE CONGOLAISE DE L'ENVIRONNEMENT

AGENCE CONGOLAISE DE L'ENVIRONNEMENT

Établissement Public

CERTIFICAT ENVIRONNEMENTAL

N° 002.../ACE/DG/LO/MK/2026

Le Directeur Général,

Vu la Loi n° 11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement telle que modifiée et complétée par l'Ordonnance-Loi n° 23/007 du 03 mars 2023, spécialement en ses articles 21 et 22;

Vu le Décret n° 14/030 du 18 Novembre 2014 fixant les Statuts d'un Etablissement Public dénommé Agence Congolaise de l'Environnement, en sigle "ACE";

Vu le décret 14/019 du 02 août 2014 fixant les règles de fonctionnement des mécanismes procéduraux de la protection de l'environnement;

Vu la requête introduite par la société KINCONGO NATURE CARBONE COMPANY SAS pour la validation de son Etude d'Impact Environnemental et Social assortie de son PCES;

Considérant l'issue de l'instruction relative à l'Etude d'Impact Environnemental et Social/PCES du Projet la société KNCC SAS, se trouvant dans le territoire de Ngola Province de la Tshuenge, en République Démocratique du Congo;

SUR AVIS FAVORABLE DU PANEL D'EXPERTS;

Delivre à la société KINCONGO NATURE CARBONE COMPANY SAS le CERTIFICAT ENVIRONNEMENTAL pour son Etude d'Impact Environnemental et Social/PCES du projet repris ci-dessus et pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 18.07.2020



18.07.2020

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
SECRETARIAT GÉNÉRAL A L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Le Secrétaire Général

Kinshasa, le 21 FEV 2024

N° 390 /SG/EDD/TBB/FLM/02/2024

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Madame la Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement et Développement Durable ;
- Monsieur le Coordonnateur de la CN-REDD ;
- (TOUS) Kinshasa/Gombe
- Monsieur le Gouverneur de la Province de la Tshuapa ;
- A Monsieur le Coordonnateur Provincial de l'Environnement de la Province de la Tshuapa.
- (TOUS) à Boende

Objet : Notification contrat de concession forestière de conservation

Monsieur le Président,

J'ai l'avantage de vous transmettre en annexe le contrat de concession forestière de conservation n°001/24 du 16 février 2024 conclu entre la société KinCongo Nature Carbon Company (KNCC) et la République Démocratique du Congo, et vous en souhaite bonne réception.

Tout en vous présentant mes vives félicitations, je vous invite conformément à l'article sept (7) de ce contrat à vous installer sur le périmètre de votre concession et d'y exécuter les droits et obligations qui en découlent et du Document Descriptif du Projet (PDD) dans les six (6) mois pour passer à l'homologation nationale de votre Projet.

L'administration forestière tant centrale que provinciale demeure disponible pour vous accompagner dans l'exercice de vos activités conformément au Code forestier et ses mesures d'application.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma coopération distinguée.

Benjamin TOIRAMBE RAMONINGA

Avenue Papa Iléo (ex-des Cliniques) n° 15 Kinshasa/Gombe
 B.P. 12348 Kinshasa I ; E-mail: sgedd@medd.gouv.cd ; site web: www.medd.gouv.cd

Republique Démocratique du Congo
AGENCE CONGOLAISE DE L'ENVIRONNEMENT
 Etablissement Public
 Prévenir et Atténuer les Risques Environnementaux et Sociaux pour un développement durable

PROCÈS-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Consultation de la population environnante et des parties prenantes locales dans le cadre de l'évaluation environnementale et sociale des activités de la société Kin Congo Nature Carbone Company (KNCC).

PROVINCE : TSHUAPA TERRITOIRE / VILLE : LOMAKO
 COMMUNE : VILLAGE DE BAULU GROUPEMENT / VILLAGE : LOMA
 DATE & HEURE : 19 10 2023 LIEU DE LA RÉUNION : Chez le Chef du Village
 2026 à 14 h 00'

MISSIONNAIRES ACE : 1. Monsieur MPIANA BULULU Thomas (Chef de Service Adjoint)
 2. Monsieur KADIAMBI BAKADI Gaston Papy (Évaluateur)

RÉFÉRENCE MISSION : Ordre de Mission Collectif N° 050/ACE/06/LO/ME/2026

1. Introduction et Contexte

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf, du mois de juillet, s'est tenue dans la localité de Baulu, une réunion de consultation publique de la population locale et des forces vives de la communauté environnante. Cette démarche participative s'inscrit conformément à la réglementation environnementale en vigueur en République Démocratique du Congo, sous la supervision des Experts de l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE).

L'objectif de cette séance d'information et d'échange est de présenter aux communautés locales les activités présentes et futures de la société Kin Congo Nature Carbone Company (KNCC), d'évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation, de prévention et de compensation déjà préconisées, et de recueillir de manière transparente les avis, préoccupations, craintes et suggestions de la population locale afin de les intégrer dans les recommandations de la mission environnementale.

2. Déroulement de la Réunion

La séance a été ouverte par M. MPIANA BULULU Thomas, qui a souhaité la bienvenue à l'assistance et introduit la délégation de l'ACE.

Par la suite, les Experts de l'ACE ont exposé de manière claire et vulgarisée l'objet de la mission, à savoir :

- L'évaluation environnementale et sociale des activités de préservation ou d'exploitation de la société KNCC à Baulu ;
- La vérification de la mise en œuvre effective et de l'efficacité des mesures du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ;

4^{ème} Etage, 2895 Boulevard du Palais de la Nation, Commune de la Gombe

3. Synthèse des Échanges (Préoccupations et Réponses)

Après la présentation, la parole a été donnée à la population locale. Les principaux points soulevés, les explications fournies ainsi que les engagements pris sont consignés dans le tableau ci-dessous :

Thématique / Sujet	Préoccupations, attentes et doléances de la population	Éléments de réponse et mesures proposées
Impacts Sociaux & Emploi	La population s'inquiète de la perte de son espace agricole et de la réduction de son revenu. Elle craint également la perte de son identité culturelle et de ses traditions.	La KNC, l'Agence Congolaise de l'Environnement, les ONG et les autorités locales s'engagent à accompagner la population dans la mise en œuvre du projet, à assurer la participation active de la population et à préserver son identité culturelle.
Ressources Naturelles & Forêts	La population s'inquiète de la déforestation et de la perte de son espace agricole. Elle craint également la perte de son identité culturelle et de ses traditions.	La KNC, l'Agence Congolaise de l'Environnement, les ONG et les autorités locales s'engagent à accompagner la population dans la mise en œuvre du projet, à assurer la participation active de la population et à préserver son identité culturelle.
Développement Communautaire	La population s'inquiète de la perte de son espace agricole et de la réduction de son revenu. Elle craint également la perte de son identité culturelle et de ses traditions.	La KNC, l'Agence Congolaise de l'Environnement, les ONG et les autorités locales s'engagent à accompagner la population dans la mise en œuvre du projet, à assurer la participation active de la population et à préserver son identité culturelle.
Gouvernance & Dialogue	La population s'inquiète de la perte de son espace agricole et de la réduction de son revenu. Elle craint également la perte de son identité culturelle et de ses traditions.	La KNC, l'Agence Congolaise de l'Environnement, les ONG et les autorités locales s'engagent à accompagner la population dans la mise en œuvre du projet, à assurer la participation active de la population et à préserver son identité culturelle.

Page 2 sur 2

• L'identification de nouvelles préoccupations ou d'impacts consécutifs non couverts précédemment.

4. Recommandations de l'Assemblée

A l'issue des échanges constructifs, la population environnante de Baulu formule les recommandations prioritaires suivantes :

1. Accélérer la signature et l'exécution de la convention spécifique de collaboration relative à la mise en œuvre du projet.
2. Assurer une planification rigoureuse de la mise en œuvre locale en collaboration avec les communautés (Village de Baulu).
3. Mettre en place des comités de communication réguliers entre la KNC et les notables de Baulu et surtout prioriser sur ce point pendant la planification (Village Baulu).

5. Conclusion et Clôture

La population de Baulu, consultée ce jour, se déclare globalement favorable au déroulement du projet de la société KNC, sous réserve de la prise en compte stricte des doléances consignées dans le présent procès-verbal et du respect rigoureux des engagements pris devant les experts de l'Agence Congolaise de l'Environnement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h46 par la rédaction et la signature conjointe du présent procès-verbal pour faire valoir ce que de droit.

Pour la Communauté Locale de Baulu
(Chef de groupement / Représentant de la Société Civile / Peuples Autochtones)

Nom : LOKELA JOCK

Signature : [Signature]
Chef du village

Pour l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE)
(Les Experts Missionnaires)

Thomas MPIANA BULLU

Gaston KADIAMBI BAKADI [Signature]

4ème Etage, 2895 Boulevard du Palais de la Nation. Commune de la Gamba

République Démocratique du Congo
AGENCE CONGOLAISE DE L'ENVIRONNEMENT
Etablissement Public
« Prévenir et Atténuer les Risques Environnementaux et Sociaux pour un développement durable »

LISTE DES PRESENCES DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

Jour : dimanche 10.12.2024

N°	Noms, Post-Noms et Prénom	Fonction	N° Téléphone	Signature
01	LONELA-BOCKI	ca/loranila	082 9156 477	
02	LOPANDA-BONTAMBA	ANALISTE	0819345756	
03	ENGOMBE-THOMAS	Technicien	0874716322	
04	LOAN-SONA	Eleve	11-11-	
05	BOHAR-BN-MICHAEL	Technicien	11-11-	
06	BOULI-NKUMBA	Eleve	11-11-	
07	BHOLEMBA-PATRICE	Technicien	082358325	
08	IFASO-SOUCI	Technicien	NOM	
09	BOLANGI-MANWALA	Technicien	NOM	
10	BELA-BWANGU-IBAHIMI	Technicien	NOM	
11	BOLENGU-BOTAMBU	Technicien	NOM	
12	MADRE-LOKALA	Technicien	NOM	
13	MAYIA-IBILI	Technicien	NOM	
14	LOKOLA-IBILI	Technicien	0838042220	
15	LOKOLA-IBILI	Technicien	NOM	
16	LOKOLA-IBILI	Technicien	NOM	
17	LOKOLA-IBILI	Technicien	NOM	
18	LOKOLA-IBILI	Technicien	NOM	
19	LOKOLA-IBILI	Technicien	NOM	
20	LOKOLA-IBILI	Technicien	NOM	
21	LOKOLA-IBILI	Technicien	NOM	
22	LOKOLA-IBILI	Technicien	NOM	
23	LOKOLA-IBILI	Technicien	NOM	
24	LOKOLA-IBILI	Technicien	NOM	
25	LOKOLA-IBILI	Technicien	NOM	
26	LOKOLA-IBILI	Technicien	NOM	
27	LOKOLA-IBILI	Technicien	NOM	
28	LOKOLA-IBILI	Technicien	NOM	
29	LOKOLA-IBILI	Technicien	NOM	
30	LOKOLA-IBILI	Technicien	NOM	
31	LOKOLA-IBILI	Technicien	NOM	
32	LOKOLA-IBILI	Technicien	NOM	
33	LOKOLA-IBILI	Technicien	NOM	
34	LOKOLA-IBILI	Technicien	NOM	
35	LOKOLA-IBILI	Technicien	NOM	
36	LOKOLA-IBILI	Technicien	NOM	

4^{ème} Etage, 2895 Boulevard du Palais de la Nation, Commune de la Gombe

Page 1 sur 18

Convention Spécifique de collaboration relative à la mise en œuvre
du Contrat de Concession Forestière de Conservation N°001/24. Concession de Conservation Baiku,
conclue entre la société KNCC en qualité de Concessionnaire et la Communauté Locale du Groupement BOYELA

**CONVENTION SPECIFIQUE DE COLLABORATION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU
CONTRAT DE CONCESSION DE CONSERVATION N°001/24, CONCLUE ENTRE LA
SOCIETE KINCONGO NATURE CARBON COMPANY « KNCC » EN QUALITE DE
CONCESSIONNAIRE ET LA COMMUNAUTE LOCALE DU GROUPEMENT BOYELA**

Preamble :

La Société KinCongo Nature Carbone Company, en sigle KNCC est titulaire du Contrat de Concession Forestière de Conservation N°001/2024 du 16 Février 2024, dite Baiku. Cette Concession de Conservation est située dans la Province de la Tshuapa, Territoire de Befale, Secteur de Lomako, Groupements Boyela, Loma et Nsongo-Mboyo (d. Annexe 3).

Conformément à l'article 13 du contrat de Concession de Conservation signé entre la Société KNCC et le Ministère de l'Environnement et Développement Durable, outre l'accompagnement des communautés locales vers une gestion durable de la Concession de Conservation par la mise en œuvre d'activités REDD+, le Concessionnaire s'engage également à fournir aux Communautés locales et/ou peuple autochtone riverains de sa Concession une contribution en nature, dont le Budget d'Investissement Social prévisionnel et estimatif est évalué à 70.408 US\$ (Septante mille quatre cent et huit dollars Américains), tel que repris en détail en Annexe 7 de la présente Convention Spécifique.

La présente Convention Spécifique N°1, dont la durée de mise en œuvre est fixée à 5 ans renouvelables, concerne la Communauté Locale du Groupement Boyela, située dans la Province de la Tshuapa, Territoire de Befale, Secteur de Lomako, qui est constitué par les 7 Villages suivants : Lingunda, Lisoko, Iyambo, Bongila 1, Bongila 2, Nkonga 1 et Nkonga 2.

Entre :

1. la Communauté Locale et/ou le peuple autochtone dont la liste des composantes est reprise en Annexe 1, située dans le Groupement Boyela, du Secteur de Lomako, Territoire de Befale, Province de la Tshuapa, en République Démocratique du Congo, représenté(e)s par :

Mr/Mme/Mlle : Nadine BOLUMBU BASANGA, en sa qualité de Chef de Groupement

Et de Mr(s)/Mme(s)/Mlle(s), membres délégué(es) de la Communauté Locale et/ou peuple autochtone constituant le Comité de négociation de la présente Convention Spécifique

Les paragraphes des parties prenantes :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
✓	-	-	+	B	M	X	L	X	Y	X	1
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
L	X	S	da	I	H	L	/	A	K		
CDS	KNCC	AT	CDS	Tenshi1	Tenshi2	Tenshi3	Tenshi4	Tenshi5	Tenshi6	Tenshi7	Tenshi8
C	M	K	Q	phds							

Page 1 sur 19

Convention Spécifique de collaboration relative à la mise en œuvre
du Contrat de Concession Forestière de Conservation N°001/24, Concession de Conservation Baulu,
conclue entre la société KNCC en qualité de Concessionnaire et la Communauté Locale du
Groupement Songomboyo

**CONVENTION SPECIFIQUE DE COLLABORATION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU
CONTRAT DE CONCESSION DE CONSERVATION N°001/24, CONCLUE ENTRE LA SOCIÉTÉ
KINCONGO NATURE CARBON COMPANY « KNCC » EN QUALITÉ DE CONCESSIONNAIRE ET
LA COMMUNAUTE LOCALE DU GROUPEMENT SONGOMBOYO**

Préambule :

La Société KinCongo Nature Carbone Company, en sigle KNCC est titulaire du Contrat de Concession Forestière de Conservation N°001/2024 du 16 Février 2024, dite Baulu. Cette Concession de Conservation est située dans la Province de la Tshuapa, Territoire de Bafale, Secteur de Lomako, Groupement Boyela, Loma et Nsongo-Mboyo (cf. Annexe 3).

Conformément à l'article 13 du contrat de Concession de Conservation signé entre la Société KNCC et le Ministère de l'Environnement et Développement Durable, outre l'accompagnement des communautés locales vers une gestion durable de la Concession de Conservation par la mise en œuvre d'activités REDD+, le Concessionnaire s'engage également à fournir aux Communautés locales et/ou peuple autochtone riverains de sa Concession une contribution en nature, dont le Budget d'investissement Social prévisionnel et estimatif est évalué à **45 558 US\$** (Deux cent nonante huit mille, cent nonante sept dollars Américains), tel que repris en détail en Annexe 7 de la présente Convention Spécifique.

La présente Convention Spécifique N°1, dont la durée de mise en œuvre est fixée à 5 ans renouvelables, concerne la Communauté Locale du Groupement SONGOMBOYO, située dans la Province de la Tshuapa, Territoire de Bafale, Secteur de Lomako, qui est constituée par les 14 Villages suivants : BOONA, LIFENGOLA, IYAMBO, LOLUNGU, LIFUMBA, LOFINA, BOKENDA I, BOKENDA II, DJOMBO, UYANGOLA, BOLONGO I, BOLONGO II, EKUKOLA, NKUSE.

Entre :

1. la Communauté Locale et/ou le peuple autochtone dont la liste des composantes est reprise en Annexe 1, située dans le Groupement Loma le Secteur de Lomako, Territoire de Bafale, Province de la Tshuapa, en République Démocratique du Congo, représenté(e)s par :

Mr/Mme/Mlle : Michel IKALA BONTOTU IFOTO, en sa qualité de Chef de Groupement.

Et de Mr(s)/Mme(s)/Mlle(s), membres délégué(e)s de la Communauté Locale et/ou peuple autochtone constituant le Comité de négociation de la présente Convention Spécifique

Les paraphes des parties prenantes :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
+	0	P	0	X	0	X	0	X	+	0	✓
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
✓	✓	0	0	0	+	4	X	✓	✓	✓	✓
25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36
✓	✓	2	1	0	0	-	-	-	-	-	-
37	38	39	40	CdG	KNCC	AT	CdS	Témoin1	Témoin2	Témoin3	Témoin4
				11/11	10/10	1/1	1/1	1/1	1/1	1/1	1/1

Page 1 sur 20

Convention Spécifique de collaboration relative à la mise en œuvre
du Contrat de Concession Forestière de Conservation N°001/24, Concession de Conservation Baulu,
conclue entre la société KNCC en qualité de Concessionnaire et la Communauté Locale du Groupement Loma

**CONVENTION SPECIFIQUE DE COLLABORATION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU
CONTRAT DE CONCESSION DE CONSERVATION N°001/24, CONCLUE ENTRE LA SOCIÉTÉ
KINCONGO NATURE CARBON COMPANY « KNCC » EN QUALITÉ DE CONCESSIONNAIRE ET
LA COMMUNAUTE LOCALE DU GROUPEMENT LOMA**

Préambule :

La Société KinCongo Nature Carbone Company, en sigle KNCC est titulaire du Contrat de Concession Forestière de Conservation N°001/2024 du 16 Février 2024, dite Baulu. Cette Concession de Conservation est située dans la Province de la Tshuapa, Territoire de Bafale, Secteur de Lomako, Groupement Boyela, Loma et Nsongo-Mboyo (cf. Annexe 3).

Conformément à l'article 13 du contrat de Concession de Conservation signé entre la Société KNCC et le Ministère de l'Environnement et Développement Durable, outre l'accompagnement des communautés locales vers une gestion durable de la Concession de Conservation par la mise en œuvre d'activités REDD+, le Concessionnaire s'engage également à fournir aux Communautés locales et/ou peuple autochtone riverains de sa Concession une contribution en nature, dont le Budget d'investissement Social prévisionnel et estimatif est évalué à **298 197 US\$** (Deux cent nonante huit mille, cent nonante sept dollars Américains), tel que repris en détail en Annexe 7 de la présente Convention Spécifique.

La présente Convention Spécifique N°1, dont la durée de mise en œuvre est fixée à 5 ans renouvelables, concerne la Communauté Locale du Groupement Loma, située dans la Province de la Tshuapa, Territoire de Bafale, Secteur de Lomako, qui est constituée par les 17 Villages suivants : Lokoku, Bokau, Lifengo1, Lifengo2, Elondo, Lokukya1, Lokukya2, Bolma1, Bolma2, Bolma3, Bokou1, Bokou2, Opleke, Bongila, Wamba, Linkanda, Botomba.

Entre :

1. la Communauté Locale et/ou le peuple autochtone dont la liste des composantes est reprise en Annexe 1, située dans le Groupement Loma le Secteur de Lomako, Territoire de Bafale, Province de la Tshuapa, en République Démocratique du Congo, représenté(e)s par :

Mr/Mme/Mlle : Jean-Robert ISUNGI IKOFOLA, en sa qualité de Chef de Groupement.

Et de Mr(s)/Mme(s)/Mlle(s), membres délégué(e)s de la Communauté Locale et/ou peuple autochtone constituant le Comité de négociation de la présente Convention Spécifique :

Les paraphes des parties prenantes :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
✓	X	+	X	+	B	8	11/11	3	C	1	1
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
0	1	Y	+	4	5	6	7	8	9	10	11
25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36
5	1	0	0	11/11	-	5	6	7	8	9	10
37	38	39	40	CdG	KNCC	AT	CdS	Témoin1	Témoin2	Témoin3	Témoin4
✓	✓	✓	✓	11/11	10/10	1/1	1/1	1/1	1/1	1/1	1/1



Photo 21 : Pont construit par la Société KNCC sur le tronçon BOONIA (Chef-lieu du secteur) à MANGANYA



Photo 22 : L'arrivée de l'équipe de mission à BEFALE



Photo 23 : L'équipe de mission sur la rivière MARINGA



Photo 24 : Plan de mesure de sécurité au site



Photo 24 : Installation des extincteurs sur le site